



La Cellerie Dunoise
Une passerelle vers la nature

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Inondation
RISQUE NATUREL



Météo
RISQUE NATUREL



Séisme
RISQUE NATUREL



Radon
RISQUE NATUREL



Rupture de barrage
RISQUE TECHNOLOGIQUE

LE MOT DU MAIRE

Nos ancêtres gaulois n'avaient peur que d'une chose, que « le ciel leur tombe sur la tête ». Ce risque d'intempéries existe toujours et s'accroît avec le réchauffement climatique, mais ce n'est pas le seul risque qu'encourent les habitants de la Celle Dunoise.

La sécurité des habitants est une préoccupation du maire et du conseil municipal. Il faut pour cela énumérer les risques auxquels nous pourrions être amenés à faire face et lister les actions collectives et individuelles à mettre en œuvre pour en minimiser les conséquences.

C'est à la suite de l'actualisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs de Creuse (DDRM) qui a recensé deux risques supplémentaires pour notre commune, le risque « rupture de barrage » et le risque « radon » qu'il nous est paru nécessaire de mettre à jour le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont la dernière édition date de 2013. C'est l'objet de ce document qui vous est aujourd'hui distribué. Vous trouverez dans ce DICRIM, au-delà des risques majeurs, des conseils qui, s'ils sont appliqués permettent de prévenir bon nombre d'accidents domestiques.

Que soient remerciés les membres du conseil municipal qui ont travaillé à ce livret et les personnels qualifiés de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour leurs conseils avisés.

Le Maire

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Le mot du Maire | 2 |
| Qu'est-ce qu'un risque majeur ? | 4 |
| L'information sur les risques majeurs | 6 |
| Qui fait quoi en matière de protection ? | 7 |
| Les dispositifs d'alerte communaux | 8 |
| Les risques majeurs de la Celle Dunoise | 8 |
| Le risque Inondation | 9 |
| Les risques Météorologiques | 14 |
| Le risque Séisme | 16 |
| Le risque Rupture de Barrage | 18 |
| Le risque Radon | 19 |
| Les autres risques | 20 |
| Le risque Incendie | 21 |
| Le risque Mouvement de terrain | 22 |
| Le risque Sanitaire | 23 |
| Numéros à connaître en cas d'urgence | 24 |

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux représente un risque majeur s'il s'applique à une zone où existent des enjeux humains, économiques et ou environnementaux. Ce risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est le croisement d'un **aléa** (présence de barrages en amont de la Celle Dunoise), d'un **enjeu** (notre village est situé sur les berges de la Creuse). Le **risque** majeur étant la rupture du barrage.

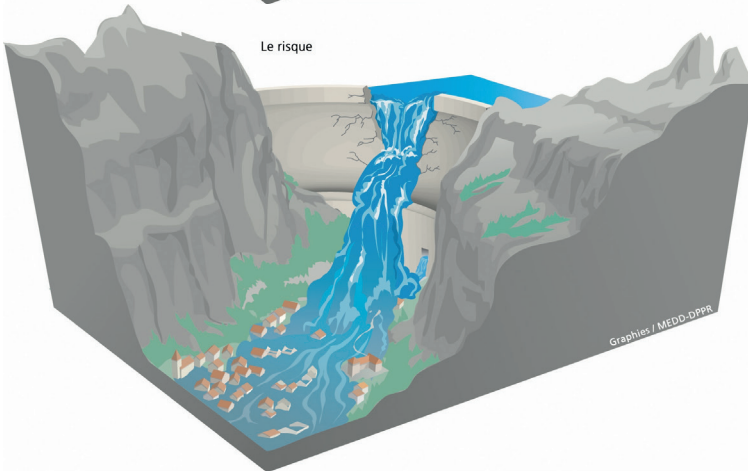
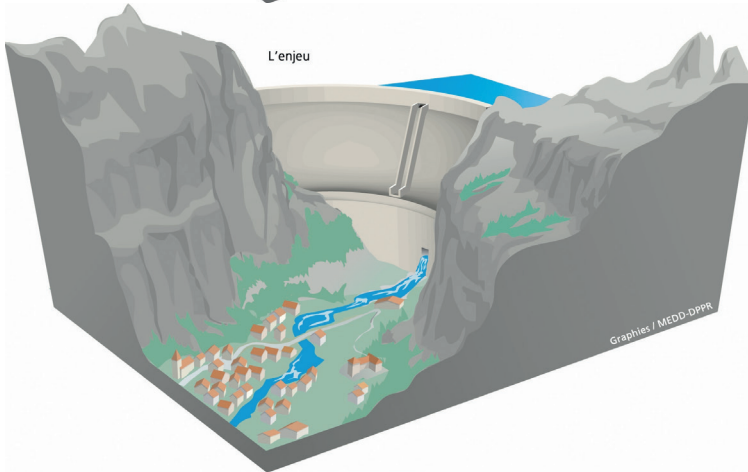
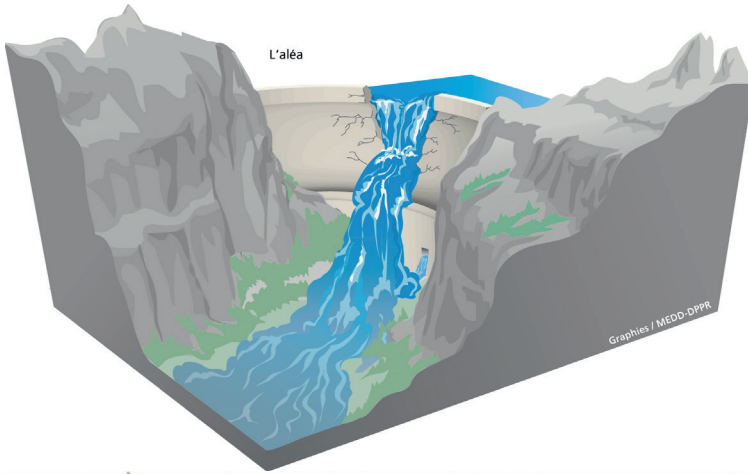
Il existe deux grandes familles de risques majeurs

- **les risques naturels** : inondation, tempête, raz-de-marée, par exemple
- **les risques technologiques** : industriel, nucléaire, transports, etc...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.



L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

L'article L. 124.2 du Code de l'environnement précise que *« les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

L'article R125-11 du Code de l'environnement

« Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. »

Le maire a l'obligation de réaliser une information de la population concernée par les moyens de communication qui lui sembleront les plus adaptés (affichage, brochure, réunion publique). Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de la Celle Dunoise peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE PROTECTION ?

En cas d'événement majeur sur la commune provoqué par un accident naturel ou technologique, le maire en vertu de ses pouvoirs de police municipale (Art. L.2212 du CGCT), doit prendre les premières mesures conservatoires selon ses moyens, pour protéger la population et les biens. Le maire met alors en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'objectif du PCS est de s'organiser pour faire face, se préparer, se former, identifier et organiser les principales missions pour faire face à toutes les situations. Le maire est le directeur des opérations de sauvegarde tant que l'événement ne dépasse pas les limites de sa commune et qu'il a les moyens d'y faire face. Au-delà, c'est le préfet qui prend en main l'organisation des secours.

Une distinction doit être faite entre mission de secours et missions de sauvegarde : Les secours sont assurés par les services qui en sont expressément chargés, gendarmerie, pompiers, etc., les mesures de sauvegarde sont assurées par le maire.

LES DISPOSITIFS D'ALERTE COMMUNAUX

Cloches de l'église

Alerte sur les réseaux sociaux communaux

Alerte téléphonique « Illiwap »

LES RISQUES MAJEURS DE LA CELLE DUNOISE

Risques naturels :

Risque inondation occasionné par le débordement de la Creuse

Risques climatiques : rands froids, canicules, tempêtes, chutes de neiges. Ces risques s'accroissent avec les changements climatiques.

Risque séisme : La Celle Dunoise est classée en zone 2 (aléa faible) sur une échelle qui comporte 5 degrés.

Risque Radon : La Celle Dunoise est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3).

Risques technologiques :

Risque rupture de barrage : La Celle Dunoise est située dans l'emprise de l'onde de submersion des barrages de Confolent, de Champsanglard, des Chezelles et de l'Age.



Inondation
RISQUE NATUREL



Météo
RISQUE NATUREL



Séisme
RISQUE NATUREL



Radon
RISQUE NATUREL



Rupture de barrage
RISQUE TECHNOLOGIQUE

LE RISQUE INONDATION



« L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue ou de fortes précipitations ». L'ampleur de l'inondation est fonction de : l'intensité et la durée des précipitations ; la surface et la pente

du bassin versant ; la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ; la présence d'obstacles à la circulation des eaux (embâcles). Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges.

Comment se manifeste-t-elle ?

Elle peut se traduire par :

- L'inondation de plaine avec montée lente des eaux dans une large vallée à faible pente par débordement généralisé d'un cours d'eau.
- L'inondation par remontée de nappe phréatique, suite à la saturation du sol en eau. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.
- L'inondation torrentielle à formation rapide consécutive à des averses violentes.
- Le ruissellement pluvial.

La commune est concernée par le sous bassin de la Creuse et ses affluents.

Le risque majeur est l'inondation de plaine occasionnée par le débordement de la Creuse.

Historique :

Des repères de crues peuvent être observées au niveau de l'Auberge des pêcheurs : 2.10 m d'eau dans le restau-

rant en octobre 1960, 0.30 m d'eau en 1982 et 0.70 m en 1999. Au niveau de la fontaine, l'eau atteignait son sommet en octobre 1960. Des inondation et dégâts sur les routes ont été observés en mai 2008.

Les actions préventives :

La connaissance du risque.

Elle s'appuie sur des études hydrauliques et le repérage des zones exposées dans le cadre des Atlas des Zones Inondables (AZI) et des Plans de Prévention des Risques inondation (PPRI). Un AZI a été réalisé sur « La Creuse ».

La surveillance et la prévision des crues :

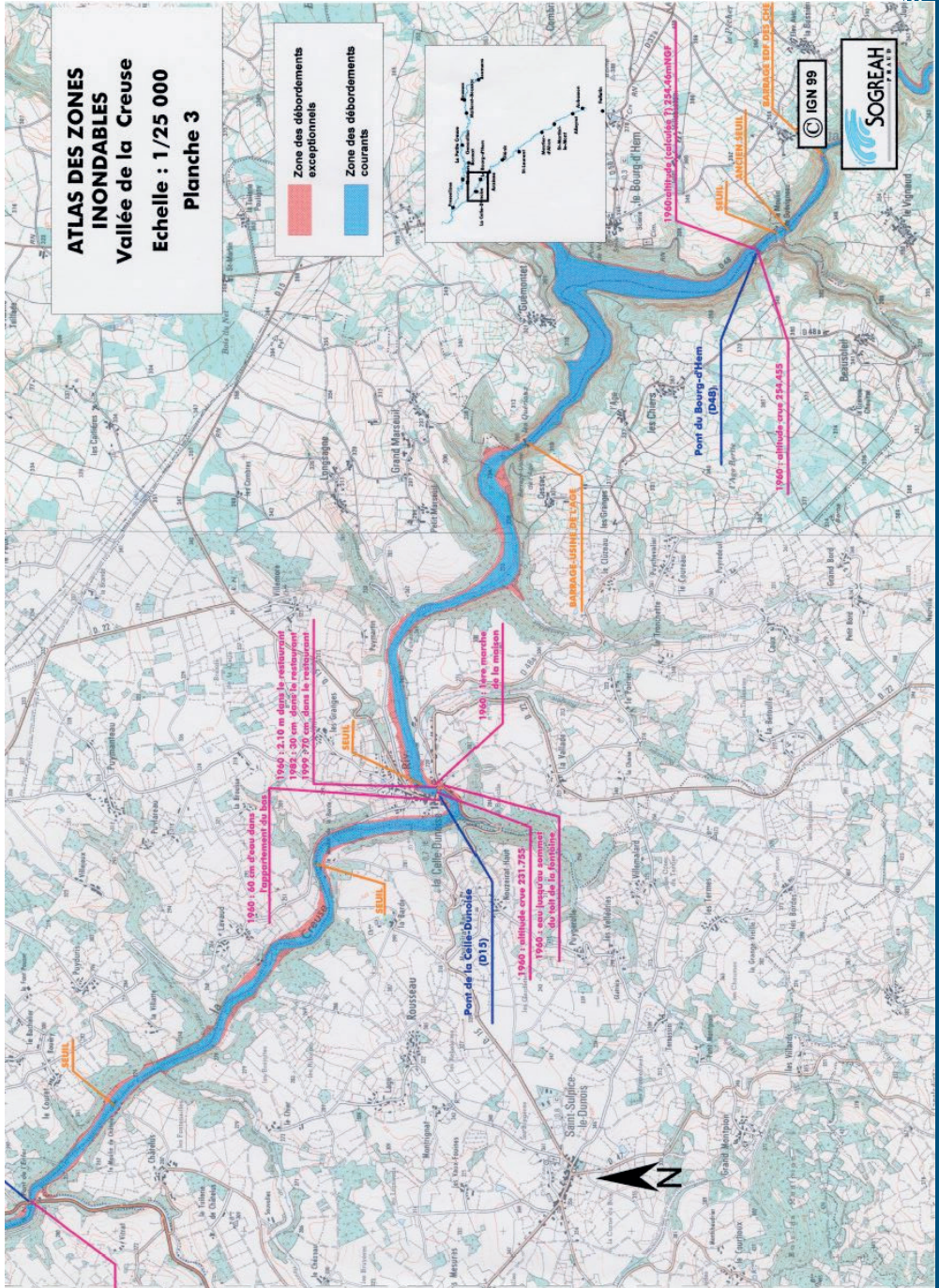
Des informations sur le niveau de la rivière sont fournies par EDF (gestionnaire des barrages de l'Age, des Chézelles et de Champsanglard situés en amont de la Celle Dunoise).

La commune de La Celle Dunoise est concernée par le schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne et se situe dans le périmètre du Service de Prévision des Crues (SPC) Vienne-Charente-Atlantique (bassin Vienne, implanté en DREAL Nouvelle Aquitaine à Poitiers).

L'alerte s'appuie sur un système de télémesures qui permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau atteintes sur les rivières. Quatre des treize stations du département concernent la Grande Creuse et sont implantées à Felletin, Aubusson, Gouzon et Fresselines.

Une fois alerté, le Maire (ou son représentant) doit alors avertir les administrés susceptibles d'être concernés par les crues, par tous moyens appropriés et mettre en œuvre les dispositions de gestion prévues à l'échelle communale par le PCS pour prévenir la crise et protéger les populations.

Cartes des zones inondables de la commune :



Les travaux de réduction de la vulnérabilité :

Les mesures collectives : Entretien des cours d'eau.

Les mesures individuelles : Anticipez des dispositifs temporaires pour occulter les bouches d'aération, les portes. Prévoyez des batardeaux, l'amarrage des cuves, l'installation de clapets anti-retour, choisissez des équipements et techniques de constructions en fonction du risque (matériaux imputrescibles), installez hors d'eau le tableau électrique, les installations de chauffage, les centrales de ventilation et de climatisation.

La commune de La celle dunoise a été identifiée comme une commune concernée par le risque inondation et classée au regard du contexte et des événements passés au niveau 2 (danger limité) sur une échelle de 5.

Les consignes de sécurité spécifiques en cas d'inondation :

AVANT : Tenez-vous au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet, mettez hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants. Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz. Aménagez les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements. Amarrez les cuves. Repérez les stationnements hors zone inondable. Prévoyez les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments, vêtements de rechange, couvertures.

PENDANT : Suivez l'évolution de la météo et de la prévision des crues. Informez-vous de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie. Coupez l'électricité, l'eau, le gaz. Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré avec des provisions : étage, colline. N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou

si vous y êtes forcés par la crue. Ne jamais s'engager sur une route inondée ou inondable. (à pied ou en voiture).

APRES : Aérez, nettoyez et chauffez doucement dès que possible. Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche. Contactez votre assureur et collectez des preuves (photos) du sinistre.

Quelles sont les mesures prises dans la commune ?

Dispositions d'urbanisme prévues : le P.L.U.i en cours d'élaboration tiendra compte du risque.

Localisation des zones habitées concernées par ce risque : l'Auberge des Pêcheurs, 2 maisons d'habitation, la cartonnerie, un ancien moulin au lieu-dit « Moulin de Lavaud », le camping municipal des Sillons (30 emplacements).

Où s'informer ?

A la mairie :

1 route des peintres – 23800 La Celle Dunoise

Tél. : 05.55.89.10.77 - Mail : mairie@lacedledunoise.fr

www.lacedledunoise.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Nouvelle Aquitaine – Service de Prévision des Crues (SPC)

14, rue Arthur Ranc – VP 60539 – 86020 Poitiers Cédex

Tél. : 05.49.55.63.63

Préfecture de la Creuse – Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Place Louis Lacrocq – 23000 Guéret

Tél. : 05.55.51.59.00

www.creuse.gouv.fr .

Le site de Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Comment se manifestent-il ?

Aggravés par les changements climatiques, les événements météorologiques à la Celle Dunoise consistent en des vents violents (ou tempêtes), des orages, mais aussi des épisodes de neiges, verglas ou de grêles exceptionnels.

Historique :

On peut mentionner les violentes tempêtes de novembre 1982 et décembre 1999 et l'épisode neigeux de l'hiver 2007, ce dernier ayant entraîné l'interruption de l'alimentation électrique de nombreux foyers.

Codes de vigilance météo France :

| | |
|--------|--|
| Vert | Pas de vigilance particulière |
| Jaune | Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir au courant de l'évolution météorologique. |
| Orange | Etre très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes. |
| Rouge | Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes. |

Tempêtes :

Vents violents niveau 3 (vigilance orange) : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute. Ne vous promenez pas en forêt. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rentrez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent.

Vents violents niveau 4 (vigilance rouge) : Le mieux, en plus des mesures précédentes et de ne pas vous déplacer. Si possible, restez chez vous en attendant la fin de l'événement.

Neiges et Grands froids :

Ces phénomènes climatiques ne sont pas toujours faciles à prévoir. Relativement rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

Avant : Protégez les installations sensibles contre le gel, stationnez si possible vos véhicules hors des voies de circulation. Prévoyez des vêtements chauds et des couvertures. Prévoyez de quoi vous éclairer en cas de coupure électrique. Equipez votre véhicule de pneus hiver ou ayez dans votre coffre des équipements adaptés (chaines).

Pendant : Restez chez vous si possible, n'entreprenez que les déplacements indispensables et signalez votre départ et votre parcours à un proche. Attention aux intoxications à l'oxyde de carbone, au domicile, en voiture, maintenez une ventilation suffisante.

Après : Vérifiez l'état de vos toitures, vérifiez l'état de votre circuit d'eau. Si besoin contactez votre assurance.

Canicules :

On parle de canicule lorsque les températures observées

sont élevées jour et nuit pendant trois jours d'affilée. Températures supérieures à 34° le jour et supérieures à 20° la nuit en Creuse.

En cas de canicule buvez de l'eau très régulièrement sans attendre d'avoir soif. Rafraichissez-vous plusieurs fois par jour en mouillant le corps et au minimum le visage et les avant-bras. Continuez à vous alimenter en quantité suffisante, ne buvez pas d'alcool. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée et passez plusieurs heures par jour dans un endroit frais. Évitez les efforts physiques. Maintenez votre logement frais en fermant les fenêtres et les volets la journée puis en ouvrant le soir et la nuit s'il fait plus frais à l'extérieur. Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et ne pas hésiter à demander de l'aide (ménages, courses...).

LE RISQUE SÉISME



Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La Celle-Dunoise est située en zone 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité. Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer. De plus, outre les morts possibles, un grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri. Aucun moyen fiable n'existe pour prévoir quand et où et avec quelle puissance se produira un séisme.

Historique :

Six épïcètres ont été localisés aux alentours de La Celle-Du-noise : un à Sagnat le 29 avril 1987, deux à Dun-le-Palestel les 12 octobre 1922 et 13 avril 1975, un à Saint-Vaury le 16 mars 1926, et deux à Mortroux les 22 mai et 22 juin 1991.

Mesures préventives de sécurité :

Les actions préventives sont issues de la réglementation qui impose l'application de normes parasismiques (Eurocode 8) pour toute construction d'un bâtiment de catégorie d'importance III (ERP de catégorie 1, 2 et 3, habitations collectives et bureaux d'une hauteur supérieure à 28 m, bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes, établissements sanitaires et sociaux, centres de production collective d'énergie, établissements scolaires) et IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public, bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie, bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne, établissements de santé nécessaire à la gestion de crise, centres météorologiques) et pour les travaux sur la structure des bâtiments de catégorie d'importance IV existants.

Mesures individuelles de sécurité :

A l'intérieur : Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres, ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble. Si vous êtes bloqué sous des décombres, signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

A l'extérieur : Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres). Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. En voiture : arrêtez le véhicule et ne descendez pas avant la fin des secousses.

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



La Celle-Dunoise est située dans l'emprise de l'onde de submersion des barrages de Confolent (classe A), de Champsanglard (classe B), des Chézelles (classe B) et de l'Age (classe B).

Historique :

Aucune rupture de barrage n'a eu d'incidence sur la commune. Même si l'hypothèse d'une rupture de digue est faible, elle doit tout de même être envisagée, compte tenu de l'ampleur des conséquences.

Conséquences :

Dans notre département ce risque concerne les barrages établis sur la Creuse. En cas de rupture partielle ou totale d'un barrage il se produirait rapidement une onde de submersion plus ou moins importante, provoquant en aval une inondation et des dommages considérables, risques de noyades ou d'ensevelissement des personnes et des animaux, détériorations ou destructions de bâtiments, destruction de la flore, pollutions diverses, boues, débris.

Mesures préventives de sécurité :

Elles sont prises par les gestionnaires des barrages en surveillant et en maintenant en bon état d'entretien les ouvrages et en anticipant les crues de la rivière par des lâchers d'eau (marnages).

Mesures individuelles de sécurité :

En cas d'alerte, vous devez quitter immédiatement les points bas de la vallée et gagner rapidement les points

hauts les plus proches. Ne revenez pas sur vos pas et attendez que les secours vous autorisent à redescendre.

Après le passage de la vague de submersion, aérez, nettoyez et chauffez doucement dès que possible. Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche. Contactez votre assureur et collectez des preuves (photos) du sinistre.

LE RISQUE RADON



Le radon, gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, est présent partout dans les sols et sous-sols granitiques et volcaniques. Il provient naturellement du sol, car il se forme à partir du radium présent dans les roches du sous-sol. Le radium et le ra-

don sont tous les deux issus de la chaîne de décroissance radioactive de l'uranium.

À l'air libre, il se dilue dans l'atmosphère et ne cause aucune inquiétude. ... Puisqu'il est plus lourd que l'air, le radon s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments, dans les sous-sols, principalement l'hiver lorsque les fenêtres demeurent fermées et dans les bâtiments moins bien ventilés.

Pourquoi le radon est-il dangereux ?

Malgré sa période radioactive relativement courte (la radioactivité d'une quantité donnée de radon diminue de moitié en 4 jours), une partie du radon parvient à quitter les roches dans lesquelles il est formé pour atteindre l'air que nous respirons.

La Celle-Dunoise est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'Institut de Radio-

protection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le radon s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, il entre dans les maisons par différentes voies : fissures, passage des canalisations...

Le renouvellement d'air est un paramètre important : La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.

La seule manière de connaître la concentration en radon dans votre habitation est d'effectuer des mesures à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) que vous placez vous-même.

Mesures préventives de sécurité : l'Information Acquéreur - Locataire (IAL) est obligatoire pour les communes de cette catégorie. Les autorisations d'urbanisme précisent le risque.

Mesures individuelles de sécurité : Des mesures de protections simples comme l'étanchéité des bâtiments ou l'aération permettent de réduire le risque.

LES AUTRES RISQUES

Bien que non répertoriés comme risques majeurs, il nous a paru intéressant de rappeler quelques risques auxquels il est possible de se trouver confronté. Vous trouverez ci-dessous des conseils qui, s'ils sont appliqués permettent de prévenir bon nombre d'accidents.



LE RISQUE INCENDIE



Un incendie est un feu violent qui consume un édifice ou une forêt. Le feu dégage de la chaleur et de la fumée par combustion. Notre commune se situe dans un environnement agricole où les résidus de culture peuvent brûler notamment l'été. Les bois et forêts principalement sur les versants de la vallée

peuvent représenter un risque en cas de sécheresse. Mais le risque principal reste l'incendie domestique qui nécessite des mesures de prévention.

Les conséquences humaines sont les asphyxies et brûlures pouvant entraîner la mort. Les autres conséquences peuvent être la destruction totale des biens incendiés.

Mesures de sécurité :

Avant : Equipez-vous de détecteurs de fumée et d'extincteurs, débranchez les appareils électriques non utilisés, tenez les sources de feu hors de portée des enfants, faites vérifier les installations électriques et de gaz régulièrement, faites ramoner les cheminées une fois par an, faites entretenir régulièrement les appareils de chauffage, ne stockez pas de bois ou de produits inflammables à proximité de l'habitation.

En voiture, ne jetez jamais un mégot par la fenêtre.

Pendant : Gagnez les sorties, fermez les portes de la pièce sinistrée, fermez la porte d'entrée sans la verrouiller. Appelez les secours. En cas d'issue impossible, fermez les portes et disposez des linges mouillés sur le pourtour. Mettez-vous à une fenêtre à la vue des secours. Suivez les instructions des pompiers.

À l'extérieur, ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers. Fermez les bouteilles de gaz et si possible emportez-les vers un endroit protégé des flammes. Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt ou de culture.

Après : Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les mouvements lents et continus : Les tassements et les affaissements de sols, le retrait-gonflement des argiles, les glissements de terrain le long d'une pente.

Les mouvements rapides et discontinus : Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, les écroulements et les chutes de blocs, les coulées boueuses.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours de préparation interdira à la construction les zones les plus dangereuses. En cas de fortes pluies certaines rues ou certains terrains exposés peuvent être l'objet d'affaissements ou d'éboulements. Notre commune fait partie des communes de la Creuse présentant un risque en terme de retrait – gonflement des argiles.

Avant : S'informer des risques encourus en mairie et signaler tous signes précurseurs.

Pendant : Dès les premiers mouvements, évacuer les lieux et ne pas y retourner, s'éloigner de la zone dangereuse. Respecter les consignes des autorités (mairie, pompiers, police, gendarmerie...)

Après : Évaluer les dégâts et les dangers. Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

LE RISQUE SANITAIRE



Les risques sanitaires sont de natures variées. Ils peuvent être liés aux maladies infectieuses, aux expositions à des pollutions environnementales, ou résulter d'un acte délibéré.

Ces risques sanitaires évoluent dans le temps du fait de l'émergence de nouvelles pathologies comme la Covid 19, de l'augmentation des échanges et de la circulation des personnes, de l'apparition de résistance aux antimicrobiens, de l'utilisation de nouvelles technologies, du vieillissement de la population ou du contexte international.

Le risque à La Celle Dunoise

Le Syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de la Creuse (SIAEPVC) assure le pompage et la distribution de l'eau, celle-ci est régulièrement analysée, elle est de bonne qualité sanitaire. En cas de problème la distribution serait coupée et des bouteilles d'eau potable seraient distribuées.

Les effets des risques sanitaires sont divers et variés selon le risque. Expositions à des pollutions : Contaminations des aliments, de l'eau, des organismes vivants. Maladies infectieuses : Contamination en masse des populations humaines ou animales (Covid 19 par exemple).

Ce que vous devez faire :

Avant : Respecter les règles d'hygiène de base : « gestes barrières » (lavage des mains, des aliments, etc.). En matière de pollution ne pas jeter des éléments polluants (huiles, produits chimiques, etc.). Respecter le tri sélectif et utiliser les déchetteries.

Pendant : En cas de pollution ne pas manger, ne pas boire en attendant les consignes des autorités. Se conformer aux instructions des autorités.

Après : Se conformer aux consignes des autorités.

**NUMÉROS À
CONNAÎTRE
EN CAS
D'URGENCE**

**NUMÉRO
D'URGENCE
EUROPÉEN**

112

**SAMU
(urgences)**

15

Police

17

Pompiers

18

**NUMÉRO
D'URGENCE POUR
LES PERSONNES
SOURDES OU
MALENTENDANTES**

114

**NUMÉROS
LOCAUX
UTILES**

**MAIRIE DE LA
CELLE DUNOISE**

05 55 89 10 77

**PRÉFECTURE DE
LA CREUSE**

05 55 51 59 00